

Adresse de la société populaire de Saint-Quentin (Aisne) félicitant la Convention d'avoir immolé les traîtres, en annexe de la séance du 18 thermidor an II (5 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Saint-Quentin (Aisne) félicitant la Convention d'avoir immolé les traîtres, en annexe de la séance du 18 thermidor an II (5 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. pp. 217-218;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_22838_t1_0217_0000_13

Fichier pdf généré le 09/07/2021

Si un comité a besoin d'un renseignement sur les assignats, le commissaire se charge des observations ou demandes; il les transmet à l'agence des assignats, qui lui répond par écrit; et le commissaire porte cette réponse au comité. Ainsi, cet intermédiaire n'est qu'un porteur d'ordres entre les comités et les agences, et occasionne des retards inévitables.

Cette question est importante et peut être traitée distinctement: je me borne à vous la présenter pour obtenir votre méditation; elle ne doit pas retarder l'organisation de vos comités, dont il est instant que vous vous occupiez.

Je propose aussi de changer la dénomination du comité de salut public, et de lui donner celle de *comité central du gouvernement révolutionnaire*. Ce changement peut paraître minutieux; mais j'ai pensé qu'il pouvait convenir d'annoncer que le salut public tenait à la Convention tout entière; que le gouvernement de la République était entre ses mains, et qu'elle surveillait en masse les agents de l'administration générale, par une partie de ses membres réunis dans un comité central.

Telles sont les bases de l'organisation que je vous ai proposée, et qui contient quelques détails d'exécution; elle m'a paru propre à prévenir les dangers auxquels nous avons été au moment de succomber. Tous les représentants du peuple, je le répète, seraient ainsi appelés à participer au gouvernement; la connaissance des affaires ne serait plus concentrée entre un petit nombre d'hommes qu'il n'est pas juste d'ailleurs de charger seuls du poids d'une immense responsabilité. La Convention saurait tout, et les ambitions particulières, fléau des républiques, ne seraient plus à redouter.

L'assemblée décrète l'impression du discours de Cambon (1).

29

[*Les administrateurs du départ' du Cher à la Conv.; Bourges, 13 therm. II*] (2)

Représentants du Peuple,

Les modernes Catilina ne sont plus, et la République vient encore une fois d'être sauvée par vos soins généreux et votre ardent amour pour la patrie... Qu'ils tremblent, les tyrans coalisés! Il n'est point de victoire remportée sur la tyrannie, qui, comme celle que vous venés d'obtenir puisse étonner davantage la postérité et assurer aux nations la liberté et l'égalité. Oh! combien elles sont heureuses, les sections de Paris, de pouvoir se rallier immédiatement à la Convention nationale dans des circonstances

aussi grandes!... Pour nous, nos cœurs volent vers vous, et il semble que ce soit dans votre sein qu'ils versent avec abondance les tributs d'amour, de respect et de reconnaissance qui nous animent.

Périssent les ambitieux qui n'usurpent des réputations que pour s'isoler avec plus de succès de la Convention nationale, et conspirer contre elle et la liberté du peuple!

GUINGIER, BÉGUIN fils (*présid.*), DUMONT VERVILLE, ROUSSEAU, COURTIER (*secrét.*) [et 2 signatures illisibles].

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

30

[*La sté popul. et régénérée de St-Quentin à la Conv.; St-Quentin, 15 therm. II*] (2)

Toute faction est un attentat à la souveraineté, disoit l'un des tyrans dont la tête vient de tomber. Cependant un grand complot s'ourdissait contre la liberté. Cette conjuration, la plus horrible qui ait attaqué les droits du peuple, erroit par des chemins qu'elle avoit sçu couvrir du charme de toutes les vertus. Ces coupables ambitieux sous le masque de l'hipocrisie, livrés à toutes les convulsions du crime, ne purent échapper à l'œil sage et pénétrant de la Convention nationale. Vous avez arraché d'une main hardie le voile qui cachoit cette trame perfide. Vous avez démasqué les traîtres; vous les avez terrassés par l'organe de la vérité et précipités de la roche Tarpéienne d'où chaque infidèle trouvera son tombeau. Enfin la vertu triomphe, le crime est puni et la liberté est sauvée.

Nos frères de Paris, toujours dignes du dépôt que nous leur avons confié, se sont ralliés à ce drapeau de la liberté flottant sur la tête de nos législateurs. Ils ont résisté au son de cette cloche criminelle qui annonçoit la trahison, le meurtre et le dernier jour de la liberté. Ils ne songeoient pas, les scélérats qui agitoient ce signal de la révolte, que l'âme des Français et les vertus de leurs représentants forment une alliance indestructible, et que, s'il se lève des cœurs corrompus, des traîtres ou des conspirateurs, la lance de la liberté devient, dans la main de chaque républicain, le poignard de Brutus.

Soutenez, législateurs, cette attitude imposante, détournez les orages, imsolez les traîtres, affermissez le gouvernement républicain; des bords du précipice vos pas vous conduiront à l'immortalité.

Tandis que les factions se détruisent, l'ennemi fuit, et bientôt la République sera délivrée des esclaves qu'il y a laissés; comme les braves citoyens de Maubeuge et d'Avesnes, les bataillons de notre commune se disposent à voler à la conquête des trois places que la trahison a

(1) Décret n^o 10 252. Rapporteur: Granet. *Moniteur* (réimpr.), XXI, 410-412; *Débats*, n^o 686, 353-360; *Ann. R.F.*, n^o 147 (247); *J. Paris*, n^o 583; *J. Sablier*, n^o 1 482; *J. Perlet*, n^o 682; *M.U.*, XLII, 304; *J. Mont.*, n^o 98; *Débats*, n^o 684, 316; *Mess. Soir*, n^o 717; *J. Fr.*, n^o 680; *Rép.*, n^o 229; *Audit. nat.*, n^o 681; *F.S.P.*, n^o 397.

(2) C 312, pl. 1 243, p. 1; *J. Fr.*, n^o 680; *Bⁿ*, 26 therm. (2^e suppl.).

(1) Mention marginale du 18 thermidor.

(2) C 312, pl. 1 243, p. 5; *Bⁿ*, 26 therm. (2^e suppl.).

livrées aux tyrans du Nord, et ils ne reviendront que quand le sol de la liberté sera purgé des restes impurs qui le souillent encore et qui apprendront bientôt que ce n'est pas en vain que le peuple français a juré la victoire ou la mort. POSSET (*secrét.*), N. DIDOT (*présid.*), BREBANT (*secrét.*).

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

31

[*Le conseil g^{al} de la comm. de Cany* (2) à la *Conv.*; *Cany, 16 therm. II*] (3)

Citoyens législateurs,

La tête coupable du nouveau Catilina et des autres conjurés, en tombant sous le glaive de la loi, affermit à jamais la République. Votre courage, votre énergie, en brisant les fers que le tyran osait nous préparer, a sauvé la patrie. *Vive la république ! Vive la montagne !* Par vous, avec vous, nous sommes libres, nous voulons l'être, et nous le serons, malgré les efforts des monstres coalisés. Qu'ils savent (*sic*), les tigres, avec quelle rapidité la pique de la liberté perce le cœur de leurs perfides complices ! Qu'ils apprennent que les Français ne sont pas faits pour recevoir un maître, qui ne monterait sur le trône que sur les cadavres expirants du conseil-général de la commune de Cany.

MARAIS (*maire*), LAURENCE, RENAULT, PREVOST, DECONNEZ, QUEVAL, TINEL, LORIN, COLLARD (*secrét.*), FOUESTIL (*agent nat.*), DELCOURT.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

32

[*Le conseil g^{al}, le c. de surveillance, la justice de paix et la sté popul. de Pont-la-Montagne* (5) à la *Conv.*; *Pont-la-Montagne, 16 therm. II*] (6)

Citoyens représentants,

Encore une nouvelle conjuration bientôt exterminée par le courage et l'énergie des vrais représentants d'un peuple libre ! *Robespierre, le dernier tyran*, et ses vils complices vouloient tuer la liberté et régner sur des monceaux de cadavres. S'en étoit fait de la République, si le génie de la liberté n'avoit pas veillé sur la destinée du sénat et du peuple français. Représentans courageux, cette scélératte faction vouloit vous anéantir, mais vous êtes intacts et sans ambition. Les Français se lèveront lorsque quelques mains sacrilèges oseront arrêter le cours de vos travaux qui doivent à jamais

assurer la liberté et le bonheur d'une grande nation. Frapés tous les conspirateurs du glaive de la loi ! Que tous ses assassins de la liberté, que tous ces opresseurs qui se trouvaient partout, qui protégeaient le crime et fermaient le chemin de la justice soient pulvérisés ! Mort aux tyrans, aux factieux et aux intrigants ; mais paix et justice aux vieux patriotes opprimés !

Nous applaudissons aux sages et grandes mesures que vient de prendre la Convention nationale. Nous l'invitons à rester fidèle à son poste jusqu'à ce qu'enfin les ennemis de la chose publique soient disparus du sol de la République.

Nous louons toutes les sections de Paris qui se sont montrées dignes de la reconnaissance de leurs concitoyens de tous les départements, en faisant un rampart de leurs corps pour empêcher l'infâme projet d'assassiner la Convention nationale.

BRACHARD, f. QUITELLE (*présid.*), LE FEBVRE (*secrét.*), C.C. COQ, F. DUPUIS, LEMOINE, LEBLOND, OLIVIER, CANTO, RANX, MOUTONNIER aîné, J.F. EDELINE, GODIN, Denis LEGUAY, DORANGE, FALLOT, BELDON, MARCHANT (*comm^{re} de la sté popul.*), SOUGON (*comm^{re} de la sté popul.*), CORMEILLE, LE ROUX (*agent nat.*), PREVOST, LAVIVRI, FOUL (*juré*). LA CHAUSSÉE (*juge de paix*), AMARY [et une signature illisible].

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

33

[*Le conseil g^{al} de la comm. d'Autun* (2) à la *Conv.*; *Autun, 15 therm. II*] (3)

Représentans du peuple,

Le conseil général de la commune d'Autun vous félicite d'avoir encore une fois sauvé la République, d'avoir déchiré le voile qui cachoit à nos yeux nos ennemis mortels, d'avoir purgé le sol de la liberté des dominateurs de l'opinion publique, qui aspiraient à la tyrannie, et de nous avoir inspiré une salutaire défiance pour tous ces orgueilleux qui se disent patriotes en foulant aux pieds l'égalité. Continuez, net[t]oyez les départements de la vermine des intrigants. Frappez tous les complices des Robespierre, des Couthons et des Saint-Just, et que la sainte montagne porte toujours la foudre qui écrasera le despotisme, et la lumière qui nous montrera la liberté sans nuage. Vive la République ! Périront les tyrans !

DESVIGNES (*off. mun.*), BONNET (*off. mun.*), M. CLAYEUX (*maire*), LE BLOND (*off. mun.*), TRENBLETZ (*off. mun.*), JOVET (*off. mun.*), VITCOQ (*off. mun.*), DUPARC, PICHARD, ABORD (*agent communal*), RUÉ, DUBOIS, LABOURÉ (*secrét.*), NUGUEL, CHOUTON, ROCH.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

(1) Mention marginale du 18 thermidor.

(2) Seine-Inférieure.

(3) C 312, pl. 1 243, p. 8. Mentionné par *J. Fr.*, n° 680; *Bⁱⁿ*, 26 therm. (2^e suppl^l).

(4) Mention marginale du 18 thermidor.

(5) Ci-devant Saint-Cloud, Seine-et-Oise.

(6) C 312, pl. 1 243, p. 10.

(1) Mention marginale du 18 thermidor.

(2) Saône-et-Loire.

(3) C 312, pl. 1 243, p. 11.

(4) Mention marginale du 18 thermidor.